

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

**CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 1354)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 13

AMENDEMENTprésenté par
M. Pauget

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« exigé par la loi ou le règlement ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 23.

III. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.